

Formulaire à joindre à votre dossier et à renvoyer pour le 1<sup>er</sup> juin 2008 au plus tard au secrétariat de la Biennale

**À REMPLIR EN LETTRES CAPITALES  
TRES LISIBLEMENT**

**Merci de n'indiquer qu'une seule adresse de correspondance qui sera l'unique point de contact durant la Biennale.**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : F  / M

Rue : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_

Localité / Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

GSM : \_\_\_\_\_

Mail (lisiblement) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Le dossier comprend :

Photos (nombre : \_\_\_\_\_)

CV

Catalogues

Autre : \_\_\_\_\_

**Secrétariat de la 7<sup>e</sup> Biennale  
internationale de Gravure  
contemporaine de Liège / 2009**

**Mme Régine RÉMON  
Conservatrice**

**Cabinet des Estampes et des  
Dessins de la Ville de Liège  
Parc de la Boverie, 3  
B-4020 Liège  
Belgique**

**Tél 00 32 (0)4 342 39 23  
Fax 00 32 (0)4 341 44 04**

**cabinetdesestampes@skynet.be  
www.cabinetdesestampes.be**



R é g i e m e n t

La septième Biennale internationale de Gravure contemporaine de Liège est organisée par le Cabinet des Estampes et des Dessins de la Ville de Liège, en partenariat avec le Musée d'Art moderne et d'Art contemporain et l'asbl « Les Amis du Cabinet des Estampes et des Dessins de la Ville de Liège ».

La Biennale veut offrir une vision de l'art de l'estampe tel qu'il est pratiqué aujourd'hui. Elle s'inscrit parmi les manifestations de la **Fête de la Gravure** qui rassemble différentes activités autour de l'estampe, dans les musées et autres lieux culturels liégeois.

Les oeuvres sélectionnées seront exposées au Musée d'Art moderne et d'Art contemporain de Liège (Belgique).

## Candidatures

- ✓ Les candidatures sont ouvertes à tout artiste sans limite d'âge.
- ✓ Toutes les techniques de l'estampe, traditionnelles ou expérimentales, sont acceptées.
- ✓ Une commission de spécialistes procède à la sélection des artistes participants parmi les candidatures reçues et invite des artistes de son choix. Les membres de cette commission ne peuvent se présenter à la biennale.
- ✓ Le candidat doit présenter un dossier composé d'un curriculum vitae, du formulaire ci-joint complété **lisiblement** et de cinq à dix **photos de qualité, tirage papier uniquement**, d'oeuvres récentes, c'est-à-dire dont la création ne remonte pas à plus de cinq ans.

Le candidat veillera à ce que les documents envoyés soient les plus fidèles possible aux originaux. Les photos devront obligatoirement renseigner **lisiblement** les dimensions, les techniques et les dates des oeuvres. Tout autre document pouvant intéresser la commission, tels que catalogues ou articles, peut compléter l'envoi. Sauf demande expresse de l'artiste, les dossiers des candidats seront conservés à la bibliothèque du Cabinet des Estampes ou de l'Académie des Beaux-Arts de Liège.

Si la Commission estime qu'il ne lui est pas possible de fonder sa décision sur les documents reçus, elle peut demander à l'artiste de lui soumettre des oeuvres originales qui lui seront retournées.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'adresse de la Biennale pour le **1<sup>er</sup> juin 2008 au plus tard** :

Cabinet des Estampes et des Dessins de  
la Ville de Liège  
Parc de la Boverie 3  
B-4020 Liège (Belgique)

## Calendrier

- Réception des dossiers : pour le 1<sup>er</sup> juin 2008 au plus tard
- Communication du résultat de la sélection : septembre 2008
- Réception des oeuvres sélectionnées : 30 octobre 2008 (date limite)
- Exposition : de mars à mai 2009
- Retour des oeuvres : août 2009

## Participation

Les artistes, sélectionnés ou non, seront avertis par courrier postal et par courriel dès la clôture de la sélection. Les artistes sélectionnés doivent alors faire parve-

nir entre cinq et sept gravures maximum, selon le calendrier ci-dessus. La Commission se réserve le droit de refuser un envoi qui ne correspondrait pas à la qualité du dossier présenté. Les organisateurs peuvent, en fonction de la disponibilité des lieux, n'exposer qu'une partie de cet envoi. Les oeuvres sélectionnées seront envoyées dans un emballage adéquat, correctement fermé, réutilisable pour le retour.

Chaque artiste veillera à transmettre **une seule adresse de correspondance**, écrite lisiblement en caractère d'imprimerie ou dactylographiée. Les oeuvres seront encadrées par nos soins (selon notre stock de cadres), hormis celles excédant 100 cm sur 70 cm. Celles-ci seront présentées selon des modalités à convenir avec l'artiste (éventuellement épinglées). Si l'artiste souhaite présenter des oeuvres encadrées par ses soins, le transport aller-retour sera à sa charge.

Chaque oeuvre envoyée portera **clairement** au dos une étiquette mentionnant :

- ✓ le NOM et le prénom de l'artiste,
- ✓ le titre de l'oeuvre,
- ✓ la technique (avec un mot d'explication pour toute technique expérimentale)
- ✓ l'année de création,
- ✓ les dimensions en millimètres (hauteur x largeur) et le sens de l'oeuvre

Toute personne posant sa candidature à la biennale souscrit automatiquement au présent règlement.

## Publication

Un catalogue sera publié avec des reproductions couleurs. Les exposants autorisent les organisateurs à réaliser des photos des oeuvres exposées et à les utiliser pour le catalogue et la promotion (y compris la presse). Deux exemplaires du catalogue seront remis à chaque participant.

## Assurances

Un constat sera établi dès l'arrivée des oeuvres au CED. Les oeuvres sont assurées, dès réception, pendant toute la durée de leur séjour au Cabinet des Estampes. Les organisateurs ne seront toutefois pas responsables des dégâts éventuels survenus en cours de transport (aller/retour).

## Prix

Le Prix de la Biennale internationale de Gravure contemporaine de Liège est décerné par un jury indépendant désigné par la Commission. Le Prix consiste en une exposition personnelle de l'artiste au Cabinet des Estampes et des Dessins de la Ville de Liège en 2010.



R  
é  
g  
i  
s  
t  
e  
m  
e  
n  
t

